

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS	Réf. : NS 1.1 PM : 1 Version : 1 Màj : 22/09/2020 Page : 1/1
---	--	--

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Délibération n° 2025/27

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 38

Présents à la séance : 32

Date de la convocation : 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Landry LEONARD

Le trois juin deux mille vingt-cinq, à 17h, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Paul THEBAULT, Claude MENELLA, Mme Sylvie TRAPON, MM. Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASNOVE, Gilles JONDET, Xavier COSTE, Jean-Noël MORY, Christian CLERC, Stéphane GROS, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHY, Sébastien LAURENT, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Mme Gaëlle SAINT-HILARY, René VARIN, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Pascal LABARDE, Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Landry LEONARD.

M. Vincent FAGUET, ayant donné pouvoir à M. Gilles GONDET.

M. Bernard DESPLAT, ayant donné pouvoir à M. Robert CASNOVE.

M. Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à M. Xavier COSTE.

M. Eric BLANC, ayant donné pouvoir à M. Stéphane GROS.

M. Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC.

Excusés : MM. Michel LEFER, Guillaume THIEBAUT, Mme Catherine AMIOT, MM. Armando De ABREU, Christophe DUMONT, Mmes Evelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT.

Absent : MM. Patrick BUHOT, Romain PITTET, Mme Françoise LARGE, Mme Christiane MACE DE GASTINES, M. David MARTI.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le tableau des effectifs du SMET71 validé par délibération n°2024-30 lors du comité syndical du 08 octobre 2024 compte 20 postes pourvus.

Depuis, plusieurs mouvements de personnels ont eu lieu, avec trois départs de la collectivité :

- Un ingénieur contractuel, dont le contrat arrivait à son terme le 28 avril 2025.
- Un adjoint technique de 1^{ère} classe, ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2025.
- Un adjoint technique de 2^{ème} classe, ayant demandé une mutation dans une autre collectivité, effective à compter du 1^{er} juin 2025.

Les trois postes correspondants sont donc vacants.

Ensuite, un adjoint technique de 1^{ère} classe et un adjoint technique de 2^{ème} classe ont réussi l'examen professionnel d'agents de maîtrise.

L'un d'entre eux occupe le poste de responsable d'exploitation : son périmètre d'intervention et ses responsabilités actuelles justifie de le promouvoir au grade d'agent de maîtrise.

Le second occupe le poste de conducteurs d'engins. Compte tenu de ses aptitudes, il est proposé de faire évoluer ses missions vers des tâches plus techniques, afin de pallier les besoins du SMET notamment pour le suivi de la future installation de traitement in situ des lixiviats. Ce changement des missions répondra par ailleurs à la baisse de l'activité de stockage sur l'ISDND de Chagny à l'horizon 2029.

Une fois les deux postes d'agents de maîtrise pourvus, ceux d'adjoint technique correspondant seront supprimés.

Enfin, le poste de technicien créé pour le suivi du centre de tri de Torcy conformément à la délibération n°2024-30, a été pourvu, ainsi que le poste de rédacteur créé en remplacement d'un congé maternité suivi d'un congé parental.

Le tableau des effectifs ci-après récapitule les mouvements précédemment évoqués.

Emplois permanents

Cadre d'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Postes pourvus	Postes vacants	Durée du Temps de Travail
Ingénieur	Ingénieur	Ingénieur Principal	2	2	Temps complet
Attaché	Attaché	Attaché Principal	1		Temps complet
Rédacteur	Rédacteur territorial 1 ^{er} grade	Rédacteur territorial 3 ^{ème} grade	2	2	Temps complet
Animateur	Animateur territorial 1 ^{er} grade	Animateur territorial 3 ^{ème} grade	0	1	Temps complet

Technicien	Technicien territorial 1er grade	Technicien territorial 3ème grade	3		Temps complet
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	2		Temps complet
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		Temps non complet
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2	2	Temps complet
Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	6	2	Temps complet

DECISION

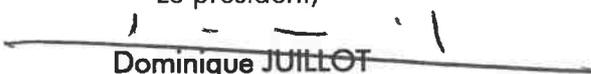
**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE :**

- Adopte le nouveau tableau des effectifs et des grades ci-dessus mis à jour ;
- Maintient ouvert un poste de rédacteur au regard du tableau d'avancement de grade et promouvable suite à la réussite à l'examen professionnel par un adjoint administratif ;
- Crée deux postes d'agents de maîtrise suite à la réussite à l'examen professionnel par deux adjoints techniques ;
- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges correspondantes au chapitre 012 ;
- Autorise Monsieur le président à nommer les agents, dans la limite des postes ouverts, correspondants à ceux-ci, et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,


Dominique JUILLOT